



Lock-out au Journal de Montréal

Amir Khadir estime que la ministre du Travail se traîne les pieds

QUÉBEC – Le député de Québec solidaire a accusé mercredi la ministre du Travail de manquer de courage et de lésiner pour déposer un projet de loi afin de moderniser les dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail du Québec. Lise Thériault «se laisse intimider par le Conseil du patronat», qui ne veut pas de ces changements, soupçonne Amir Khadir.

Yves Chartrand
chartrand@ruefrontenac.com

Le député de Mercier a rappelé à la ministre que 253 employés du Journal de Montréal sont en lock-out «depuis bientôt deux ans» et que Quebecor en est rendu à son 14e lock-out en autant d'années.

«Quebecor contourne le Code du travail et publie son journal grâce à des scabs» pourtant interdit par la loi, a déclaré Khadir en chambre. Ce code est «désuet» car «il ne tient pas compte des nouvelles technologies qui permettent aux scabs de travailler à distance».

Quebecor exerce, dit-il, «un chantage inacceptable et se moque du sort de 253 familles appauvries par ce lock-out».

Le ministre du Travail, Lise Thériault, a reconnu que le conflit s'éternise, mais a ajouté du même souffle qu'il est «de nature privée». Le pouvoir d'intervention du gouvernement, dit-elle, «se limite à l'accompagnement dans les négociations».

Selon elle, aussi longtemps que les partis politiques «vont vouloir se mêler de la négociation, (le médiateur spécial du gouvernement Jean Poirier) ne pourra pas faire son travail».

Motion unanime

Amir Khadir a rappelé à la ministre que l'Assemblée nationale a adopté en septembre une motion unanime qui demande la modernisation du Code du travail, et de tout faire en son pouvoir pour

favoriser un règlement au conflit du Journal de Montréal, le plus long à être jamais survenu dans un média canadien.

Il a indiqué également que les jeunes libéraux, lors de leur congrès en août, avaient pressé leur gouvernement d'agir dans ce sens. Ce que fait actuellement Lise Thériault dans ce conflit, juge Amir Khadir, «c'est trop peu, trop faible».

Il a invité celle-ci à ne pas se laisser «intimider» par le Conseil du patronat, qui ne veut pas de nouvelles dispositions anti-briseurs de grève. «Elle a tous les collègues parlementaires derrière elle, unanimement. Elle peut agir sans crainte pour mieux protéger les travailleurs contre le chantage économique et les scabs», a-t-il assuré.

Deux poids, deux mesures

Le député de Mercier dit trouver «désolant» de voir le gouvernement libéral appliquer «une politique de deux poids, deux mesures». Il a dénoncé le fait que la direction de Bombardier ait obtenu une loi spéciale pour décrocher le contrat du métro de Montréal afin de sauver des emplois, mais que les 253 travailleurs en lock-out du Journal de Montréal et les 500 de la raffinerie Shell «n'ont pas eu droit à la même détermination du gouvernement pour leur venir en aide».

Lise Thériault a répliqué qu'elle ne se laissait intimider par personne. Elle a révélé que son ministère «menait présentement cette réflexion» pour moderniser les dispositions

anti-briseurs de grève actuelles.

Incidemment, la ministre a déposé mercredi en chambre une lettre datée du même jour dans laquelle elle répond à la pétition du 21 septembre dans laquelle 22 700 signataires demandent au gouvernement d'intervenir dans le conflit du Journal de Montréal et réclament «une intervention législative en vue de rééquilibrer le rapport de force».

Elle y indique avoir «confié au personnel du ministère du Travail le mandat d'analyser ces dispositions» anti-briseurs de grève. «Un tel examen, écrit la ministre, doit se faire de façon rigoureuse et le gouvernement doit prendre le temps nécessaire afin d'y parvenir».



Le député de Mercier est d'avis que la ministre du Travail, Lise Thériault, devrait intervenir de façon plus probante pour mettre un terme à un conflit de travail qui s'éternise depuis bientôt deux ans. PHOTO CHANTAL POIRIER

EN MANCHETTES

Affaires

Un nouveau siège social à Montréal

Montréal va s'enrichir d'un nouveau siège social. Airports Council International (ACI), une association mondiale d'aéroports, a décidé de déménager son siège social de Genève, en Suisse, dans la métropole québécoise. L'annonce a été faite lors de son assemblée générale qui se tenait aux Bermudes mardi.

PAGE 4

Spectacles 1

Pascale Lévesque

Boycott du Journal de Montréal — L'UDA veut mobiliser ses membres

L'Union des artistes (UDA), qui a publiquement signifié son appui au mouvement de boycottage du Journal de Montréal cette semaine, souhaite pousser encore plus loin son soutien.

PAGE 5



Sports 1

Serge Vleminkx

Incidents Carabins-Gaiters: l'entraîneur Pat Gregory suspendu

À la suite de la mêlée générale impliquant les Gaiters de l'Université Bishop's et les Carabins de l'Université de Montréal, le commissaire Tom Allen a finalement (quatre jours plus tard) rendu une décision.

PAGE 7



Lola ne touchera pas un sou de plus... pour l'instant

Lola a gagné en partie son pari juridique, mais n'a pas droit pour l'instant à un sou de plus. Le Code civil discrimine injustement les conjoints de fait en matière de pension alimentaire et il doit être réformé, a tranché la Cour d'appel, mercredi.



**ALAIN
BISSON**

bissona@ruefrontenac.com

L'ex-conjointe d'un riche homme d'affaires québécois que la loi nous empêche d'identifier n'a donc pas obtenu les 50 M\$ qu'elle demandait ni les 56 000\$ par mois de pension alimentaire qu'elle réclamait pour ses propres besoins. Pour l'instant, malgré sa victoire, Lola devra se contenter des 34 260,24\$ qu'elle reçoit mensuellement depuis 2006 pour les trois enfants du couple brisé, de l'usage que lui accorde son ex-conjoint («Éric») d'une maison de 2,5 M\$ dont il reste propriétaire et des autres frais que monsieur assume, notamment pour les services d'une cuisinière et de deux nounous, pour les voyages ou pour les cours des enfants. Par son jugement de mercredi, la Cour d'appel invalide l'article 585 du Code civil du Québec. Il se lit comme suit: «Les époux et conjoints unis civilement de même que les parents en ligne directe au premier degré se doivent des aliments.» Il est ici question de pensions alimentaires, du bénéfice desquelles les conjoints de fait sont exclus.

Voici ce qu'en dit la rédactrice de la décision en appel, la juge Julie Dutil: «Je conclus donc que l'omission d'inclure les conjoints de fait dans l'article 585 C.c.Q. n'est pas justifiée en vertu de l'article 1 de la Charte.» Conséquemment, le plus haut tribunal du Québec invalide cet article, mais suspend l'application de son jugement pour une période d'un an afin de permettre au gouvernement québécois de le modifier, en tenant compte des préoccupations de la Cour.

D'ici là, l'article 585 continue de s'appliquer, y compris pour Lola, mais les décisions à venir de la Cour supérieure risquent fort d'épouser le jugement de la Cour d'appel et de renvoyer la balle au législateur.

Ce n'est que lorsque ce dernier aura fait son nid que les recours des ex-conjoints de fait seront examinés à travers le prisme des nouvelles dispositions de l'article 585.

Trois enfants

Lola et Éric (noms fictifs) se sont rencontrés en 1992 en Amérique du Sud, alors que la jeune femme n'avait que 17 ans. Pendant deux ans, ils parcourent le monde ensemble. En 1995, Lola débarque au Québec, mais une première rupture survient quelques mois plus tard. Les tourtereaux se revoient au cours de l'année suivante et conçoivent leur premier enfant. Les deux autres rejetons se joindront à la famille en 1999 et en 2001.

En 2002, peu après la naissance de son troisième enfant, le couple se sépare, définitivement cette fois. Pendant ses sept années de vie commune avec Éric, Lola n'a pas travaillé, malgré ses tentatives d'entreprendre une carrière de mannequin. En 2006, elle obtient la garde partagée des enfants et la Cour supérieure établit la pension alimentaire du jeune trio à 411 122,88\$ par année. Le tribunal ordonne également d'autres dispositions à incidence financière pour Éric, dont le

paiement des frais liés à la scolarité des enfants, à leurs loisirs et à leur santé. Lorsqu'ils seront avec leur mère, ils vivront avec elle dans une maison de 2,5 M\$ fournie par Éric, avec cuisinière, nounous et chauffeur à la clé.

En janvier 2009, Lola s'adresse à la Cour supérieure. Elle veut obtenir pour elle une pension alimentaire et un partage d'une partie du patrimoine d'Éric. La juge Carole Hallée rejette ses prétentions en juillet de la même année.

L'appel

Lola et ses procureurs portent cette décision en appel. Ils posent une série de questions à la Cour. Ils demandent notamment si la juge Hallée ne se serait pas fourvoyée en acceptant que le procureur général du Québec produise l'expertise du professeur Alain Roy, en refusant le dépôt d'un sondage de la Chambre des notaires, en statuant entre autres que la négation du droit à la pension alimentaire et au partage du patrimoine familial ne viole pas la Charte des droits.

La Cour d'appel dispose rapidement et confirme le jugement Hallée au sujet du professeur Roy et de la Chambre des notaires.

Puis elle se lance dans une étude approfondie des questions de Lola liées au Code civil et à la Charte, notamment à la lumière de décisions rendues par la Cour suprême. Concernant la partage du patrimoine familial — la demande de 50 M\$ dans le cas de Lola —, la juge Dutil rejette l'appel.

«Le législateur québécois (...) a délibérément décidé de laisser le libre choix aux conjoints quant à la forme d'engagement qu'ils souhaitent», écrit la juge, en rappelant que la Cour suprême a déjà statué que les dispositions sur le sujet ne violent pas la Charte.

Par la suite, elle examine la question de l'obligation alimentaire. Et la juge conclut: «Je suis d'avis que l'omission du législateur québécois

d'inclure les conjoints de fait à l'article 585 C.c.Q. crée une distinction réellement discriminatoire entre ces derniers et les conjoints mariés et unis civilement. (...) Pour cette raison, je conclus que cette distinction est contraire (à la Charte)».

Et elle explique la différence entre la pension et le partage du patrimoine: «(...) la pension alimentaire répond à des besoins de base et participe de la solidarité sociale, alors que le partage des biens a une origine contractuelle.»

Son collègue du banc de trois juges, Marc Beauregard, partage les conclusions générales de la juge Dutil, mais aurait privilégié une conclusion différente.

Il estime que l'article 585 aurait dû être interprété dès maintenant de façon plus large afin d'inclure les conjoints de fait, en attendant que le gouvernement se penche sur la façon d'en changer la lettre.

«Pour ma part, étant donné que durant ces douze mois de nombreux conjoints de fait souffriront d'un manque d'aliments, que la mesure que je suggère ne coûtera rien au trésor public ni ne causera de préjudice aux conjoints mariés ou civilement unis et que la mesure de réparation ne peut être autre que d'accorder aux conjoints de fait le droit aux aliments accordé aux gens mariés, je suggère que, jusqu'à ce que le législateur intervienne (...) l'article 585 (soit interprété comme suit): Les conjoints de même que les parents en ligne directe au premier degré se doivent des aliments.»

Si l'opinion du juge Beauregard avait prévalu, Lola aurait pu retourner immédiatement devant la Cour supérieure pour faire valoir ses prétentions alimentaires.

«Le juge Beauregard aurait également renvoyé le dossier à la Cour supérieure pour que celle-ci reprenne l'étude de la requête (...) comme si cette étude n'avait pas été interrompue par le débat sur la question d'ordre constitutionnel», écrit la juge Dutil.

L'augmentation importante des femmes itinérantes à Montréal inquiète

Les femmes qui suivent une thérapie hormonale à l'œstrogène et à la progestine contre les symptômes de la ménopause seraient plus à risque de souffrir d'un cancer du sein agressif et d'en mourir, selon une étude américaine.

Charles Poulin
poulinc@ruefrontenac.com

La forte augmentation récente du nombre de femmes vivant dans la rue à Montréal inquiète beaucoup l'organisme La Rue des Femmes, qui ne voit pas pour l'instant le jour où le problème se résorbera de lui-même.

Les derniers chiffres de la Ville de Montréal au sujet des femmes itinérantes montrent qu'il y a actuellement une hausse de leur nombre de 30% par rapport à l'an dernier. Cette situation est suffisamment préoccupante pour que l'Agence de la santé et des services sociaux de Mon-

tréal ajoute d'urgence une quinzaine de lits à leur intention au pavillon Patricia McKenzie de la Mission Old Brewery pour la période hivernale (du 15 novembre au 30 avril). Il y aura donc 60 places disponibles, une augmentation de 33%.

Trente-cinq places ont également été ajoutées pour les hommes, portant leur nombre à 567.

«La situation des femmes itinérantes prend de l'ampleur à Montréal, soutient le président-directeur général de l'Agence, David Levine.

«En ajoutant des places d'urgence supplémentaires et en prolongeant l'accès cette année, nous voulons éviter que des femmes se retrouvent à la rue durant les nuits d'hiver. Il s'agit d'une préoccupation des organismes communautaires qui œuvrent auprès de ces femmes et nos sommes heureux d'y donner suite.» Pour Suzanne Bourret, coordonnatrice à l'intervention à La Rue des Femmes, il s'agit d'une situation «inacceptable», d'un «problème grave» qu'il faut régler avant qu'il ne dégénère de plus belle.

«Va-t-on laisser nos pères, nos mères,

nos frères, nos sœurs, nos fils et nos filles dans la rue? demande-t-elle. La plupart des intervenants sont au bout de leurs ressources. Par exemple, nos lits d'urgence affichent un taux d'occupation de 163% entre avril et septembre. Imaginez l'hiver.»

Mme Bourret indique que bon nombre de femmes vont choisir de dormir par terre, directement sur le plancher, à La Rue des Femmes plutôt que de tenter leur chance dehors la nuit.

«Les femmes qui viennent ici nous racontent comment c'est terrifiant de vivre dans la rue aujourd'hui, raconte-t-elle. C'est devenu très dangereux à Montréal. Les risques d'être battue ou violée sont grands.»

Des stratégies de survie

Les femmes, révèle Suzanne Bourret, ont plusieurs stratégies pour éviter la rue à tout prix. Certaines vont faire des ménages pour quelques sous afin de payer leur chambre d'hôtel. D'autres iront du côté de la prostitution.

Et celles qui choisissent d'aller dans la rue ont des stratégies de survie. «Des femmes s'achètent de beaux vêtements pour passer inaperçues et éviter la violence de la rue», affirme-t-elle.

Les problèmes qui poussent les femmes à la rue sont nombreux. Mme Bourret mentionne notamment le prix des loyers et de la nourriture sans cesse grandissant, la crise économique, les problèmes psychiatriques mal évalués ou qui ne sont pas traités pour cause de manque de ressources.

La presque totalité des femmes qui aboutissent à la rue sont isolées, et le vieillissement de la population empire la situation.

«Cette semaine, une femme me disait qu'elle avait dû abandonner son appartement, qu'elle n'y arrivait plus avec ses 530\$ d'aide sociale par mois avec 400\$ de loyer», laisse-t-elle tomber.

«Quelque chose ne fonctionne plus, croit Suzanne Bourret. Des acteurs ne jouent plus leur rôle, ou encore les services ne sont plus offerts à cause des coupes.»

Parc Jarry — L'agrandissement du poste de police abandonné

L'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension fait marche arrière et abandonne l'idée d'agrandir le poste de quartier 31 dans le parc Jarry.

Mourilou Séguin
seguinm@ruefrontenac.com

La mairesse Anie Samson en a fait l'annonce mardi soir lors du conseil d'arrondissement, à la suite du dépôt du certificat du registre demandant un référendum sur le projet. Le changement de zonage nécessaire à l'agrandissement du poste de police dans le stationnement adjacent est donc retiré.

Près de la moitié des 250 personnes admissibles ont signé en

octobre le registre pour la tenue d'un référendum sur le projet, soit près de trois fois plus que nécessaire.

Tout en respectant la voie des citoyens, Mme Samson est déçue de devoir mettre une croix sur le projet qu'elle défend depuis deux ans.

Pour le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, il s'agit d'une «belle victoire». «On ne construit pas dans les parcs, dit-il. Il faudrait que le message soit entendu.»

Selon lui, la contestation envers le projet a été une bonne opération de collaboration. «Si la mairesse avait poussé plus loin, ç'aurait été de l'obstination mal placée», ajoute-t-il, soulignant que le projet avait été vivement critiqué lors des consultations publiques et qu'une pétition de 500 noms a été déposée l'été dernier.

CARICATURE DU JOUR

MARC BEAUDET | beudetm@ruefrontenac.com

Dépression automnale



La Fed met en marche sa planche à billets

La Réserve fédérale américaine injectera 600 milliards de dollars de plus d'ici le mois de juin 2011 dans l'achat d'obligations gouvernementales, un geste qui doit avoir pour effet de réduire davantage les taux d'intérêt de moyen et long terme.



MICHEL VAN DE WALLE

vandewalle@ruefrontenac.com

À l'issue d'une réunion de deux jours du comité de la politique monétaire, les dirigeants de la banque centrale ont signifié leur inquiétude devant la faiblesse de la croissance économique et le haut niveau du chômage.

«Afin d'accélérer le rythme de la reprise économique et de s'assurer que l'inflation, à terme, soit à des niveaux conformes à son mandat, le comité (de la politique monétaire) a décidé d'accroître son portefeuille de titres (de dette)», écrit la direction de la Fed dans un communiqué fort attendu par les marchés financiers.

Les 600 G\$ US seront investis au rythme d'environ 75 G\$ par mois d'ici la fin du second trimestre de 2011.

Dans le but de venir à bout de la crise financière, la Réserve fédérale avait abaissé son taux d'intérêt directeur proche de zéro et s'était lancée dans un programme massif

d'achat d'obligations en 2008-2009. Elle en détient actuellement pour une valeur de 1700 G\$. Elle entend continuer à réinvestir les intérêts et le capital venant à échéance dans les obligations du gouvernement. Dans un communiqué publié parallèlement, la Fed régionale de New York précise que cela portera en fait à entre 850 G\$ et 900 G\$ la valeur des interventions au cours des huit prochains mois.

Planche à billets

Cette décision de la Fed était largement anticipée par les marchés. Dans le jargon des spécialistes, il s'agit de la seconde vague d'«assouplissement quantitatif». En langage plus compréhensible, la banque centrale des États-Unis met ainsi en marche sa planche à imprimer de l'argent, les milliards ainsi injectés étant en fait créés de toute pièce, de manière électronique.

En achetant ainsi massivement des obligations du gouvernement, la banque centrale veut créer une pression à la baisse sur les taux d'intérêt de plus d'un an. L'objectif est de faciliter l'accès au crédit pour les particuliers et les entreprises, afin qu'ils dépensent et contribuent à créer de l'emploi.

Et en stimulant des dépenses, la Fed veut aussi générer une pression haussière sur les prix, afin d'éviter que le pays ne sombre dans le cercle vicieux de la déflation, comme le Japon dans les années 1990, ce qui pourrait provoquer la paralysie de l'économie.

Analystes partagés

Si certains analystes croient que ce geste de la Fed est nécessaire pour redonner un second souffle à la reprise, plusieurs craignent toutefois qu'il ne s'agisse que d'un coup d'épée dans l'eau. Les taux d'intérêt sont déjà au plancher et il

est difficile de croire que la mesure annoncée ait un réel impact.

D'ailleurs, l'un des membres du comité de la Fed, Thomas M. Hoenig, a encore une fois voté contre l'avis de ses collègues. Il pense que les risques associés à cette deuxième vague d'assouplissement quantitatif dépassent les bénéfices attendus. M. Hoenig craint que le maintien de taux d'intérêt aussi bas n'alimente l'inflation à moyen

terme et «déstabilise l'économie». Rappelons que les États-Unis ne sont plus en récession depuis l'été 2009. Toutefois, la croissance est anémique. Le PIB s'est accru de 2% au second trimestre, un niveau jugé insuffisant par la Fed pour créer de l'emploi.

Le taux de chômage officiel aux États-Unis était de 9,6% en septembre, un niveau historiquement très élevé.

Un nouveau siège social à Montréal

Montréal va s'enrichir d'un nouveau siège social.

Écrit par RueFrontenac.com

Airports Council International (ACI), une association mondiale d'aéroports, a décidé de déménager son siège social de Genève, en Suisse, dans la métropole québécoise. L'annonce a été faite lors de son assemblée générale qui se tenait aux Bermudes mardi.

ACI regroupe 575 autorités aéroportuaires qui exploitent plus de 1 630 aéroports dans 179 pays. Cette décision devrait conduire à la création de 30 emplois d'ici 2014, avec des retombées économiques évaluées à 4,5M\$, selon le ministre d'État de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Denis Lebel.

Un communiqué conjointement émis par ACI et Montréal International explique que ce déménagement se justifie par la présence ici du siège social de

l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

«Le conseil d'administration d'ACI estime que cette relocalisation nous permettra d'harmoniser encore plus nos activités avec celles de l'OACI, afin de mieux promouvoir les intérêts aéroportuaires à l'échelle mondiale.

En réunissant les experts d'ACI à Montréal, nous augmentons notre capacité de représenter les intérêts aéroportuaires auprès de l'OACI, de ses États membres et de ses délégations permanentes», a déclaré monsieur Max Moore-Wilton, président du conseil d'ACI.



RF



Arts & Spectacles

Boycott du Journal de Montréal

L'UDA veut mobiliser ses membres

L'Union des artistes (UDA), qui a publiquement signifié son appui au mouvement de boycottage du Journal de Montréal cette semaine, souhaite pousser encore plus loin son soutien.

Pascale Lévesque
levesquep@ruefrontenac.com

Inutile de dire à quel point le Dans un courriel envoyé à ses membres, portant le titre «Appui – Journalistes du Journal de Montréal», l'UDA, par le biais de son président Raymond Legault, les invite à s'exprimer.

«Certains d'entre vous nous ont manifesté leur volonté d'appuyer les journalistes du Journal de Montréal (Quebecor Media) en lock-out depuis 21 mois. Vous êtes du nombre? Je vous invite à communiquer avec nous», est-il écrit. «C'est extrêmement délicat», dit d'emblée le président, en entrevue avec Rue Frontenac pour commenter le fait que son organisation a joint ses forces au boycottage du tabloïd.

«Nous avons reçu quelques appels de membres qui nous demandaient si l'Union ne pourrait pas donner le mot d'ordre de boycotter le Journal côté entrevues. Reste que, même si nous, l'UDA, avons pris la décision de refuser des entrevues au Journal de Montréal, c'est le plus loin qu'on puisse aller pour l'instant. Alors, on cherche d'autres solutions», explique Raymond Legault. L'ambition de l'UDA est de constituer une liste suffisante en nombre, où figureraient au moins deux cent à deux cent cinquante noms, pour prendre officiellement position.

La crainte de représailles

Mais M. Legault demeure réaliste: «Quand vient le temps de mettre leur nom au bas d'une lettre, c'est autre chose. Soudain, la crainte des représailles les gagne», indique-t-il. Ce n'est pas que le président ait récolté des témoignages d'artistes menacés par l'Empire dans le contexte d'un appui aux lock-outés du Journal de Montréal. «Personne ne nous a dit avoir subi de telles menaces. Ce serait trop facile. Et Quebecor nous a garanti qu'il n'y aurait pas de représailles. Ces craintes, précise-

t-il, c'est un sentiment.»

Justifié ou pas, ce sentiment découle de la chaude compétition entre les «empires» TVA et Radio-Canada, où rares sont les artistes à pouvoir batifoler simultanément aux deux adresses. «Si plus de deux cents artistes prenaient position, on peut imaginer que ce serait alors difficile pour Quebecor de ne plus réengager ces personnes», dit M. Legault.

L'UDA indique d'ailleurs dans son courriel qu'aucune action ne sera entreprise sans que les membres en soient avertis au préalable.

Chose certaine, le contexte actuel porte à réflexion et pour Raymond Legault, le parallèle entre la situation des artistes et celle des journalistes est facile à faire.

«Dans les deux cas, les conditions de rémunération n'ont pas changé. Ce qui a changé, c'est le temps alloué pour faire notre métier. Les comédiens n'ont pratiquement plus de répétitions avant de jouer... Quant aux journalistes, noircir du papier est une chose, mais prendre le temps de se préparer en est une autre. Forcément, avec moins de temps, on doit aller

au plus court et privilégier une vision plus générale», avance le président, qui reste convaincu cependant que ce modèle, viable à court et peut-être à moyen terme, ne peut pas durer.

«Il y a de moins en moins de journalistes, de moins en moins d'artistes et de plus en plus de producteurs au contenu. Mais il y a une limite à ça, faire toujours plus avec moins. On reviendra tôt ou tard à la base, en termes de qualité», plaide Raymond Legault.

L'UDA représente 11 000 membres, dont 7000 actifs et 4000 stagiaires. L'Union s'est jointe cette semaine à la CSQ (Centrale des syndicats du Québec), à la CSN-Construction, au Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, aux deux principaux syndicats de policiers du Québec, à Québec solidaire et aux TCA parmi d'autres organisations, dans ce mouvement d'appui au boycottage du Journal de Montréal lancé le mardi 19 octobre.

Rappelons que dans la foulée, la CSN a lancé cette semaine un appel à une grande manifestation d'appui qui aura lieu le samedi 4 décembre à Montréal.

Coup de cœur francophone

L'émergence occupera l'avant-scène

Poursuivant leur mission de faire rayonner la chanson francophone partout au pays, les organisateurs de la 24^e édition de Coup de cœur francophone (du 4 au 14 novembre) mettront plus que jamais à l'avant-scène des spectacles d'artistes émergents ou peu connus du grand public. Nous en avons discuté avec le directeur général et artistique du festival, Alain Chartrand.

Philippe Meilleur
meilleurp@ruefrontenac.com

RueFrontenac: Pourquoi est-ce important de consacrer la plus grande partie de votre programmation à des artistes de la scène actuelle?

Alain Chartrand: Si on revient un quart de siècle en arrière, on voit que cette idée de faire découvrir de nouveaux talents est présente chez nous depuis nos débuts. L'évolution s'est faite naturellement année après année; pour la

24^e édition, on voulait réaffirmer ce préjugé très favorable envers la musique dite émergente.

Ça fait plusieurs années qu'on développe ce créneau, et nous avons une volonté de le rendre encore plus présent cette année – 80% de la programmation est d'ailleurs réservée à des artistes peu connus du grand public cette année.

Notre rêve est que Coup de cœur devienne pour les amateurs l'équivalent d'un festival de cinéma où les curieux se rendent avant tout pour découvrir des artistes qu'ils ne pourraient pas apprécier autrement.

RF: Qu'est-ce que les artistes trouvent au Coup de cœur francophone qu'ils n'ont pas ailleurs?

AC: Notre formule leur permet souvent d'essayer des choses qu'ils ne peuvent pas faire normalement. Cette année, il y aura par exemple Jorane, qui donnera un spectacle Cordes & Croissants à 11 heures le matin au Lion d'Or, ou Damien Robitaille, qui sera accompagné d'un seul musicien pour un spectacle plus intimiste...

Lisez la suite de l'entretien sur ruefrontenac.com

Repêchage de la LNH 2011

11 espoirs de la LHJMQ scrutés à la loupe

Après n'avoir eu aucun espoir réclamé en première ronde en 2008, quatre en 2009 et un seul en 2010, la Ligue de hockey junior majeur du Québec devrait faire amende honorable lors du repêchage universel de 2011, qui aura lieu au Xcel Energy Center, à Saint Paul, au Minnesota, les 24 et 25 juin. De là à prédire que le record de la LHJMQ – sept espoirs repêchés en juin 1998 au HSBC Arena, Buffalo – sera battu, il y a un pas qu'il est pour l'instant impossible de franchir.

Écrit par RueFrontenac.com

Par contre, selon le directeur du système de recrutement central de la LNH, E. J. McGuire, 11 espoirs de la LHJMQ sont présentement scrutés à la loupe.

L'attaquant de 18 ans Sean Couturier, des Voltigeurs de Drummondville, vient en tête de liste. Il pourrait même devenir le neuvième espoir du circuit à être choisi au tout premier rang après Guy Lafleur en 1971, Dale Hawerchuk en 1981, Mario Lemieux en 1984, Pierre Turgeon en 1987, Alexandre Daigle en 1993, Vincent Lecavalier en 1998, Marc-André Fleury en 2003 et Sidney Crosby en 2005.

Les Sea Dogs de Saint-Jean devraient eux aussi retenir l'attention puisqu'ils comptent quatre espoirs de très grande qualité, soit les attaquants Tomas Jurco, Zack Phillips et Jonathan Huberdeau ainsi que le défenseur Nathan Beaulieu.

Les Marlboros de Toronto de 1972 avec Billy Harris (1er), Steve Shutt (4e), Dave Gardner (8e) et George Ferguson (11e), les Wheat Kings de Brandon de 1979 avec Laurie Boschman (9e), Brian Propp (14e), Brad McCrimmon (15e) et Ray Allison (18e), les Bulls de Birmingham de 1979 de la défunte Association mondiale avec Rob Ramage (1er), Ricky Vaive (5e), Craig Hartsburg (6e) et Michel

Goulet (20e), ainsi que le Dynamo de Moscou de 1992 avec Alexei Yashin (2e), Darius Kasparaitis (5e), Andrei Nazarov (10e) et Sergei Bautin (17e), sont jusqu'à nouvel ordre les seules équipes à avoir vu quatre des leurs repêchés dès le premier tour.

Autres espoirs

Les autres noms de la LHJMQ à retenir sont ceux du gardien Christopher Gibson, des Saguenéens de Chicoutimi, du défenseur Xavier Ouellet, du Junior de Montréal, ainsi que des attaquants Phillip Danault, des Tigres de Victoriaville, Olivier Archambault, des Foreurs de Val-d'Or, Maximilien Le Sieur, des Cataractes de Shawinigan, et Jean-François Leblanc, des Foreurs de Val-d'Or.

Ah oui! Vous êtes tout un expert si vous vous souvenez que les sept espoirs de la LHJMQ repêchés en première ronde en 1998 avaient pour nom Vincent Lecavalier (1er choix, de Rimouski à Tampa Bay), Alex Tanguay (12e choix, de Halifax au Colorado), Mathieu Chouinard (15e choix, de Shawinigan à Ottawa), Éric Chouinard (16e choix, de Québec à Montréal), Mathieu Biron (21e choix, de Shawinigan à Los Angeles), Simon Gagné (22e choix, de Québec à Philadelphie) et Jiri Fischer (25e choix, de Hull à Detroit).



Sean Couturier pourrait devenir le neuvième espoir de la LHJMQ à être choisi au premier rang du repêchage de la LNH.

PHOTO D'ARCHIVES RUEFRONTENAC.COM



L'ailier défensif des Gaiters, Élie Ngoyi (No 70 ci-dessus), a mis le feu aux poudres, samedi, en frappant l'entraîneur des Carabins, Pat Gregory. Ce dernier vient d'écopier à son tour d'une suspension à la suite de cet incident, une sanction que les Carabins contesteront. PHOTO HUGO-SÉBASTIEN AUBERT

Incidents Carabins-Gaiters: l'entraîneur Pat Gregory suspendu

À la suite de la mêlée générale impliquant les Gaiters de l'Université Bishop's et les Carabins de l'Université de Montréal, le commissaire Tom Allen a finalement (quatre jours plus tard) rendu une décision.



SERGE VLEMINCKX

vleminkxs@ruefrontenac.com

Surprise, le coordonnateur offensif des Carabins Pat Gregory, victime d'un coup de casque en plein visage par l'ailier défensif Élie Ngoyi, éco-

pe d'un match de suspension pour l'an prochain, soit pour la rencontre prévue au calendrier 2011 entre les Gaiters et les Carabins. Ngoyi, expulsé de la rencontre samedi, a vu le commissaire lui imposer une suspension de deux matchs. Il ne sera donc pas de la demi-finale samedi face au Rouge et Or. Et si les Gaiters n'atteignent pas la finale, il purgera son deuxième match l'an prochain à l'occasion du duel face aux Carabins. Du côté des Bleus, la suspension annoncée au départ à l'endroit de Gervins Duclervil est maintenue. Le joueur de ligne défensive ne sera donc pas au rendez-vous pour la

demi-finale contre le Vert & Or de l'Université de Sherbrooke.

Deux autres suspensions pour l'an prochain

Autre surprise. Après avoir visionné les différents films du match et complété son enquête, le commissaire Allen a suspendu pour un match deux autres athlètes: le joueur de ligne offensive Simon Légaré, du côté des Carabins, et le centre-arrière Pier-Luc Champagne, des Gaiters. Les deux purgeront leur peine l'an prochain à l'occasion du premier affrontement entre Gaiters et Carabins.

Finalement, le receveur de passes Frank Bruno, des Carabins, est suspendu tel que prévu au départ pour le prochain match des Carabins. Rappelons que Bruno, blessé à un genou, n'a pas participé au match face aux Gaiters mais il était sur le

terrain lors de l'échauffourée.

La loi du silence

Précisons dans un premier temps qu'aucun communiqué officiel n'a été émis par le Réseau du sport étudiant québécois. Du côté des Carabins, seule Manon Simard, directrice du sport d'excellence à l'UdeM, a accepté de commenter les suspensions. «J'ai demandé à tout mon personnel d'entraîneurs de ne faire aucun commentaire. Je veux que nos hommes de football se concentrent à la préparation du prochain match. Concernant les suspensions, nous porterons celle de notre coordonnateur offensif en appel. Nous sommes très surpris par cette décision, et surtout pas en accord avec ce verdict», a-t-elle laissé entendre. On aurait bien aimé rejoindre le commissaire, mais en vain.

Martin osera-t-il séparer Gomez et Gionta?

Après avoir avoué qu'il avait songé la semaine dernière à séparer Scott Gomez et Brian Gionta, Jacques Martin passera-t-il à l'action en vue du prochain match du Canadien, vendredi soir à Buffalo? C'est peut-être le plan qu'il mijotait mercredi alors qu'il avait donné congé à ses joueurs.



Les difficultés qu'éprouve le duo Gomez-Gionta sont devenues plus criantes depuis que le trio Cammalleri-Plekanec-Kostitsyn connaît un ralentissement de production.

La première ligne d'attaque a été blanchie de la feuille de pointage dans les deux dernières rencontres. Résultat: le Tricolore a subi deux défaites consécutives pour la première fois de la saison.

L'équipe n'a inscrit qu'un tout petit but dans ces deux matchs, gracieuseté du quatrième trio formé de Benoit Pouliot, Jeff Halpern et Mathieu Darche.

Qui peut jouer avec eux?

Le rendement du tandem Gomez-Gionta a de quoi inquiéter. Ensemble, ils ne totalisent que deux buts et six points en 12 rencontres. Martin les a utilisés avec trois ailiers gauches depuis le début de la campagne, sans grand résultat. Ce n'est pas avec Travis Moen ou Tom Pyatt qu'il peut espérer les relancer. Ironiquement, Pouliot a produit davantage aux côtés de Halpern et Darche.

Ils sont plusieurs à se demander si le temps ne serait pas venu d'accorder



La question de l'an dernier (Halak ou Price?) étant réglée, le nouveau mystère quotidien entourant le Canadien devient: «Qui donc jouera aux côtés de Brian Gionta?» PHOTO D'ARCHIVES REUTERS

une chance à Lars Eller, mais Martin estimait encore dernièrement qu'il n'est pas prêt à assumer ce rôle.

Un but en 10 matchs pour Cammalleri

Comme si la situation n'était pas assez compliquée, Mike Cammalleri a perdu, lui aussi, le filet de vue. Après avoir réussi un doublé au premier match suivant sa suspension lors de la rencontre inaugurale, il n'a marqué qu'une fois dans les 10 dernières parties. Ce n'est rien pour arranger les choses.

Martin en est donc là.

Que fera-t-il? Osera-t-il reléguer Gomez au troisième trio ou le gardera-t-il avec Gionta au sein d'un trio complété par Andrei Kostitsyn ou Cammalleri comme nouvel ailier?

Gros boulet à entraîner

Le problème ne s'arrête pas là. Le plus gros défaut de Gomez est le famélique contrat dont Bob Gainey a fait porter le fardeau au Canadien en l'obtenant des Rangers de New York.

Comme il l'avait fait précédemment avec Bobby Holik, Glen Sather a accordé un contrat démesuré à Gomez afin de l'arracher aux Devils du New Jersey, voisins des Rangers au sud de la rivière Hudson.

Gomez venait de connaître une saison standard avec une récolte de 13 buts et 60 points lorsque Sather lui a fait une offre mirobolante de 51 millions de dollars pour sept ans.

Certains agents nous ont raconté que plusieurs directeurs généraux sont tombés à la renverse en apprenant que Sather avait réussi à refiler Gomez à Gainey après seulement deux ans.

L'entente de Gomez est encore valide pour quatre ans en incluant la présente saison. Elle risque de devenir encore plus accablante avec le temps.

Le Canadien est pris avec.

EN QUELQUES LIGNES...

- Le Tricolore s'entraînera en fin de matinée jeudi, à son complexe de Brossard, avant de mettre le cap

sur Buffalo. Il affrontera les Sabres vendredi soir avant de revenir à Montréal pour un match contre les Sénateurs d'Ottawa, samedi soir. Il s'agira de sa troisième séquence de deux rencontres en autant de soirs de la saison.

- La situation n'est pas rose chez les Sabres, qui reçoivent la visite des Bruins de Boston mercredi soir. L'équipe croupit en avant-dernière place dans l'Association de l'Est avec une fiche de 3-7-2. Des rumeurs de congédiement circulent au sujet de l'entraîneur Lindy Ruff, qui en est à sa 13e saison derrière le banc.

- Ruff a pris le taureau par les cornes en expédiant son capitaine, Craig Rivet, à la tribune de presse lors des matchs de vendredi et de samedi derniers à Atlanta et à Dallas.

- Le défenseur format géant Tyler Myers montre tous les signes de la guigne de la deuxième année. En 12 matchs, il montre une fiche de seulement un but et trois mentions d'aide assortie d'un grossier différentiel de moins 10.